

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES N° 246574

Désignation

Désignation du Bien :

Type de bâtiment : Habitation (maison individuelle) Année de construction : milieu des années 2000 Adresse: 49 Rue Albert Camus 34660 COURNONTERRAL

Références cadastrales : AP 202

Désignation du Propriétaire :

Nom: INDIVISION JAFFUEL

Adresse: 49 Rue Albert Camus 34660 COURNONTERRAL

Désignation du donneur d'ordre :

Nom: SCP LE FLOCH - BAILLON - BICHAT

Adresse: 15 passage Lonjon,

CS 62180 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

Qualité : Commissaires de justice

Usage constaté:

Une maison individuelle à usage d'habitation, élevée d'un étage sur son rez de chaussée avec terrasse, garage et jardin.

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : JAUBERT Alain

Détails de la mission :

Repérage effectué le : 17/07/2024 Rapport rédigé le 17/07/2024 à Nîmes

Description générale du bien



Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Néant

Liste des contrôles et rappel des conclusions

	Prestations	Conclusion
m^2	Mesurage	Superficie habitable totale : 86,44 m²
	DPE	95 2 Estimation des coûts annuels : entre 680 € et 980 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2434E3038721I
(Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
0	ERP / ESRIS	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 2 selon la règlementation parasismique 2011 Zone règlementaire sur la potentiel Radon : niveau ENSA / PEB : Aucun risque

<u>Réserves</u> .

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport **de prendre connaissance** et de s'assurer **du bien-fondé du contenu détaillé** de ces différents documents.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Alain JAUBERT, opérateur en diagnostics immobiliers au sein de la société EXPERTISES DIAGNOSTICS IMMOBIERS DU LANGUEDOC (EDIL), exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité. Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires suivants ainsi qu'en attestent mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Plomb	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	15/05/2030 (Date
FIOIIID	JAOBERT Alain		C0717	d'obtention : 16/05/2023)
DPE	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	27/06/2030 (Date
DPE	JAUBERT Aldill	Qualixpert	C0/1/	d'obtention : 28/06/2023)
Gaz	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	04/02/2030 (Date
Gaz				d'obtention : 05/02/2023)
Electricité	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	18/12/2030 (Date
Electricite				d'obtention : 19/12/2023)
Termites	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	22/01/2030 (Date
remites				d'obtention : 23/01/2023)
A maio mato	JAUBERT Alain	Qualixpert	C0717	22/01/2030 (Date
Amiante				d'obtention : 23/01/2023)
Audit Engraptions	LALIDEDT AL.	O. alian ant	AEC0717	10/05/2024 (Date
Audit Energetique	JAUBERT Alain	Qualixpert		d'obtention : 11/08/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA Assurances n° 10093185104 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à NÎMES, le 17/07/2024

255, rue Claudo Empois 34080 MONE ELLIER Tél.: 09.72.54 10 Fax: 09.72.54.12.41 SIRET 510.020 76 00019 – APE 7120B

Textes réglementaires de référence : _ Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6 _ Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique

▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

SARL EDIL 45 RUE GILLES ROBERVAL LE ROBERVAL II 30900 NIMES FR

AGENT

EI PASTRE JEANTET VALERIE 8 BD DU RIVERAIN 34560 POUSSAN

Tél: 0467783096 Fax: 04 67 78 95 30

Email: AGENCE.PASTREJEANTET@AXA.FR

Portefeuille: 0034067044

Vos références :

Contrat n° 10093185104 Client n° 2754339604

AXA France IARD, atteste que:

SARL EDIL 45 RUE GILLES ROBERVAL LE ROBERVAL II 30900 NIMES

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10093185104** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Le repérage AMIANTE avant transaction, avant et après travaux, avant démolition, le dossier Technique Amiante, le diagnostic Amiante, le contrôle visuel amiante,

L'état des risques d'accessibilité au PLOMB (ERAP) et/ou le constat des risques d'exposition au plomb (CREP) et le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,

L'état du bâtiment relatif à la présence de TERMITES,

Le diagnostic de PERFORMANCE ENERGETIQUE,

L'état de l'installation intérieure de GAZ,

Le diagnostic des installations intérieures ELECTRIQUES,

Mesurage LOI CARREZ et LOI BOUTIN, attestation de superficie,

Descriptif de l'état d'un bien immobilier destiné à l'affectation d'un PRET A TAUX ZEO PLUS,

Certificats de conformité aux normes de surface et d'habitabilité,

Les recherches relatives à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur l'état des RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES majeurs,

L'état du non bâti relatif à la présence de TERMITES,

Le diagnostic des INSECTES XYLOPHAGES ET CHAMPIGNONS LIGNIVORES,

Les certificats d'état de décence et de salubrité du logement,

Le diagnostic technique global (DTG) à l'exclusion de toutes missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'œuvre. A défaut la garantie n'est pas acquise.

La recherche du plomb dans l'eau,

L'EVALUATION IMMOBILIERE à valeur vénale et locative,

L'audit du DISPOSITIF DE SECURITE DES PISCINES à usage familial et collectif,

La MISE EN COPROPRIETE, LA REDACTION ET LA MODIFICATION DES REGLEMENTS DE COPROPRIETE ainsi que le calcul des TANTIEMES ET MILLIEMES DE COPROPRIETE,

DPE VOLONTAIRE NON REGLEMENTEE,

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances -TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AVA Assistance 1/2

ID052620240117

ECO PTZ dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 30 mars 2009,

Diagnostic audit énergétique uniquement sur les bâtiments ou parties de bâtiment à usage d'habitation avec un seul logement

A l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre et de toute mise en relation des clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

A l'exclusion de :

- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- Toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction de de l'Habitat, des missions relevant de bureau d'études,
- Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à POUSSAN le 17 janvier 2024 Pour la société

Montant des garanties

Les montants d'indemnisation et les franchises sont fixés par sinistre, sauf lorsque la mention « par année d'assurance » figure au tableau ci-dessous.

Lorsque le montant de la garantie est fixé par année d'assurance, il s'entend quel que soit le nombre de sinistres touchant une même année d'assurance. Il s'épuise au fur et à mesure des règlements effectués.

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 5.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ciaprès)	9.000.000 € par année d'assurance		
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance		
 Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus 	1.200.000 € par année d'assurance150.000 € par année d'assurance		
Dommages immatériels non consécutifs			
 Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés 	150.000 € par sinistre		
Autres garanties :			
Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance et 300.000 € par sinistre		
Les risques environnementaux (Article 3.4 des			
conditions générales) :			
Atteinte à l'environnement accidentelle tous	1.000.000 € par année d'assurance		
dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance		

AXA France IARD SA



Certificat N° C0717

Monsieur Alain JAUBERT



Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s):

Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des		
	Du 23/01/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
	au 22/01/2030			
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des		
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 23/01/2023	opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.		
	au 22/01/2030			
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
	Du 05/02/2023	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 04/02/2030			
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
	Du 16/05/2023	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 15/05/2030			
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
types de battinents	Du 28/06/2023	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 27/06/2030			
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et		
	Du 19/12/2023	d'accréditation des organismes de certification.		
	au 18/12/2030			

Date d'établissement le mercredi 20 décembre 2023

Marjorie ALBERT

P/O Morgane MAS



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Conservatoire National des Arts et Métiers

INSTITUT d'ETUDES ECONOMIQUES et JURIDIQUES APPLIQUEES à la CONSTRUCTION et à l'HABITATION

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2006 portant inscription du diplôme de l'ICH au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP); Vu l'arrêté du 8 août 1990 relatif à l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitation (ICH) ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury <mark>en date du 13/11/08 cons</mark>tatant que Monsieur Alain JAUBER<mark>T</mark> a subi avec succès les épreuves des examens retracés au verso, est décerné le

APPLIQUEES A LA CONSTRUCTION ET A L'HABITATION DIPLOME D'ETUDES ECONOMIQUES ET JURIDIOUES

Section Expertise et estimation

à Monsieur Alain JAUBERTné le 18/05/68 à Arles (13)

lui conférant le titre de

Spécialiste des techniques juridiques et économiques de l'immobilier

Le titulaire

Alain JAUBERT

5

Alain Béchade

Le directeur de l'ICH

L'administrateur général du CNAM

Christian Forestier

Il ne sera pas délivré de duplicata



Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitation

Ce diplôme, décerné à Monsieur Alain JAUBERT est composé des unités d'enseignement suivantes :

Contrats de vente d'immeubles Droit des baux Economie immobilière Estimation des immeubles Expertise judiciaire

Fiscalité immobilière Immobilier d'entreprise

Marketing

Statut et déontologi<mark>e des professions immobilières</mark> Technologie du bâtiment - Urbanisme et aménagement Le présent diplôme est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au niveau II, par arrêté ministériel du 19 décembre 2006. Code NSF 313n







Attestation de superficie

Numéro de dossier : 246574
Date du repérage : 17/07/2024

A - Désignation du ou des bâtiments

Adresse:......49 Rue Albert Camus, 34660 COURNONTERRAL

Références cadastrales : AP n° 202

Périmètre de repérage : Une maison individuelle à usage d'habitation, élevée d'un étage sur son rez de chaussée avec

terrasse, garage et jardin.

B - Désignation du client

Propriétaire :

Nom et prénom : INDIVISION JAFFUEL

Adresse:......49 Rue Albert Camus, 34660 COURNONTERRAL

Donneur d'ordre:

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaires de justice

Nom et prénom : SCP LE FLOCH - BAILLON - BICHAT

Adresse:.....15 passage Lonjon,

CS 62180, 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : JAUBERT Alain

Raison sociale et nom de l'entreprise : Expertises Diagnostics Immobiliers du Languedoc

Adresse:......45 rue Gilles Roberval, 30900 NÎMES

Numéro SIRET :51002076100027 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Assurances

Numéro de police et date de validité : 10093185104 valable jusqu'au 31/12/2024

D - Surface habitable en m²

Surface habitable totale: 86,44 m²

Surface garage: 16,47 m²

Mesurage réalisé conformément aux dispositions de l'article R 111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés comportant au moins 60 % de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80 % de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

La présente mission rend compte de l'état des superficies désignées à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par la SARL EDIL qu'à titre indicatif.

Attestation de superficie n° 246574

E – Détail des pièces

Pièces visitées	Surface habitable	Autre surface
RDC - SAS d'entrée	2,43	0,00
RDC - Séjour, cuisine	39,86	0,00
RDC - Placard	1,85	0,00
RDC - WC	1,83	0,00
1er étage - DGT	3,29	0,00
1er étage - Chambre 1	9,82	0,00
1er étage - Chambre 2	11,44	0,00
1er étage - Chambre 3	9,90	0,00
1er étage - WC	1,50	0,00
1er étage - SDB	4,52	0,00
RDC - Garage	0,00	16,47

F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

Fait à Nîmes, le 17/07/2024

Par JAUBERT Alain:

255, rue Claylle Emarcois 34080 MONTELLIER Tél.: 09.72.54.12.41 SIRET 510 020 761 00019 – APE 7120B



N°: 2434E3038721I Etabli le: 02/09/2024 Valable jusqu'au: 01/09/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse: 49 Rue Albert Camus 34660 COURNONTERRAL

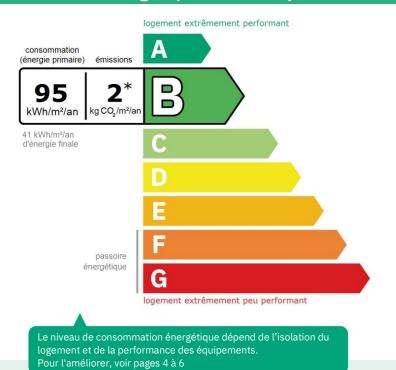
Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2013 - 2021

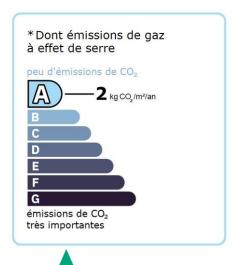
Surface habitable: 86,44 m²

propriétaire: INDIVISION JAFFUEL

adresse: 49 Rue Albert Camus 34660 COURNONTERRAL

Performance énergétique et climatique





Ce logement émet 250 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 1 294 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **680 €** et **980 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

Expertises Diagnostics Immobiliers du Diagnostiqueur : JAUBERT Alain Languedoc

45 rue Gilles Roberval 30900 NÎMES

Tél: 09 72 54 12 40

Email: contact@edil-expertises.com

N° de certification : C0717 Organisme de certification : LCC

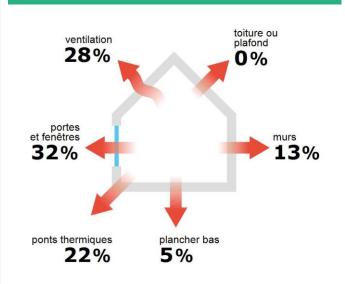
QUALIXPERT





Schéma des déperditions de chaleur

DPE



Performance de l'isolation

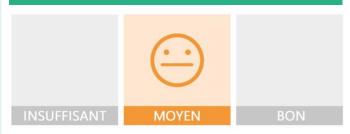


Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





logement traversant

fenêtres équipées de volets extérieurs

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

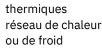


chauffe-eau thermodynamiqu



panneaux solaires thermiques

vertueux





panneaux solaires photovoltaïques



géothermie



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 33 % chauffage Electrique 2728 (1186 é.f.) entre 230 € et 320 € 51 % eau chaude **♦** Electrique 4 260 (1 852 é.f.) entre 360 € et 500 € refroidissement **★** Electrique 574 (250 é.f.) entre 40 € et 70 € éclairage **♣** Electrique 377 (164 é.f.) entre 30 € et 50 €

Energie totale pour les usages recensés :

auxiliaires

8 241 kWh (3 583 kWh é.f.)

302 (131 é.f.)

entre **680** € et **980** € par an

entre 20 € et 40 €

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 105ℓ par jour.

★ Electrique

- é.f. → énergie finale
- * Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris)
- ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- ▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -28% sur votre facture soit -110€ par an



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -58% sur votre facture soit -80€ par an



Consommation recommandée → 105ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

- 6 43l consommés en moins par jour,
- o'est -20% sur votre facture soit -107€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement					
	Description	isolation			
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2013 et 2021) donnant sur un garage	très bonne			
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein	bonne			
Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure	Sans objet			
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc / Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc / Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets roulants pvc / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm sans protection solaire / Porte(s) pvc opaque pleine	moyenne			

Vue d'ensemble des équipements					
	Description				
Chauffage	PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015 (système individuel) Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)				
Eau chaude sani	taire Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 200 L				
Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split				
Ventilation	VMC SF Hygro A après 2012				
Pilotage	Sans système d'intermittence				

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

		Type d'entretien
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
*	Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
45	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels montant estimé : 800 à 1200€

Lot	Description	Performance recommandée
Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmateur, robinets thermostatique, isolation réseau)	

Les travaux à envisager montant estimé : 30000 à 45000€

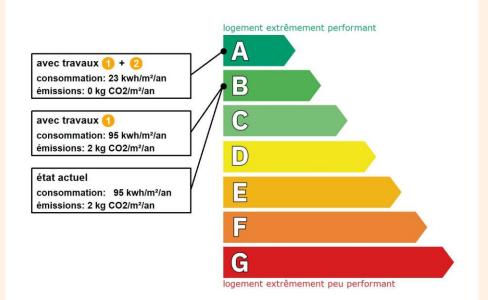
	Lot	Description	Performance recommandée
	Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. A Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Ud = 1,3 W/m ² .K
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
₽°	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3
	Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	

Commentaires:

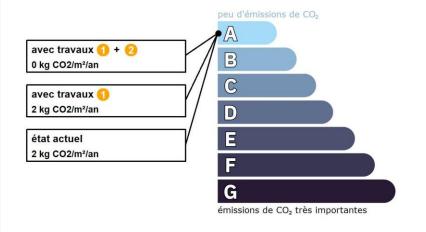
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre





Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. **DPE / ANNEXES p.7**

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Photographies des travaux

Référence du DPE : 246574 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AP, Parcelle(s) n° 202 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Nous avons basé notre calcul uniquement sur la consommation de Gaz qui est le système principal de cette maison, nous n'avons pas inclus les consommations electriques car elles sont accessoires dans le chauffage et la production d'ECS suivant les dire du propriétaire.

Le résultat indiqué dans le présent DPE est conforme aux relevés des consommations fournies par le donneur d'ordre. Il ne nous appartient pas de vérifier la véracité de ces consommations.

Les factures de consommations sont dépendantes du nombre d'occupant et de leurs comportements. Si vous occupez votre logement différemment, vos consommations d'énergie peuvent varier.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	\wp	Observé / mesuré	34 Hérault
Altitude	淡	Donnée en ligne	48 m
Type de bien	\wp	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	~	Estimé	2013 - 2021
Surface de référence du logement	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	86,44 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	\wp	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	62,78 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 1 Nord, Sud, Ouest	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur 1 Nora, Sua, Ouest	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2013 - 2021
	Surface du mur	\wp	Observé / mesuré	5,13 m²
	Type de local adjacent	\wp	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	\wp	Observé / mesuré	5,13 m²
	Etat isolation des parois Aiu	\wp	Observé / mesuré	non isolé
Mur 2 Nord	Surface Aue	\wp	Observé / mesuré	21.58 m²
Mur 2 Nora	Etat isolation des parois Aue	\wp	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	\wp	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	\wp	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	\wp	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	©	Document fourni	2013 - 2021

	Surface de plancher bas	ρ	Observé / mesuré	46 m ²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	ρ	Observé / mesuré	non isolé
Dlamakan	Périmètre plancher bâtiment déperditif	ρ	Observé / mesuré	7.19 m
Plancher	Surface plancher bâtiment déperditif	\wp	Observé / mesuré	62.44 m²
	Type de pb	P	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	×	Valeur par défaut	2013 - 2021
-	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	46 m²
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	0 m²
Plafond	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	ρ	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>•</u>	Document fourni	2013 - 2021
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,51 m ²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 1 Nord	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	\wp	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,51 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	P	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Nord	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
reneue 2 Noiu	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	P	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		•	In Fine
	menuiserie	$\frac{Q}{\widehat{Q}}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	2	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,51 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
Fenêtre 3 Sud	Orientation des baies	\mathcal{Q}	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Fenêtres battantes

	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Largeur du dormant		·	
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,63 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 4 Sud	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	\wp	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,98 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 1 Sud	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
roite-lenetie 15uu	Présence couche peu émissive	P	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	۵	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1,98 m²
	Placement	٥	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	٥	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	۵	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
Porte-fenêtre 2 Nord	Type menuiserie	٥	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Air
	aaz ue rempussage	~	Observe / mesure	All

	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	\wp	Observé / mesuré	5,3 m²
	Placement	\wp	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Orientation des baies	\wp	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	\wp	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	\wp	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	\wp	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	\wp	Observé / mesuré	double vitrage
Porte-fenêtre 3 Sud	Epaisseur lame air	\wp	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Q	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	\wp	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Q	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	Q	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,9 m²
	Placement	Q	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte	Nature de la menuiserie	P	Observé / mesuré	Porte simple en PVC
	Type de porte	Q	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	\bigcirc	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 1	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	12,4 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Refend
Pont Thermique 2	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	7,5 m
	Type PT	Q	Observé / mesuré	Mur 1 Nord, Sud, Ouest / Plancher
Pont Thermique 3	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	13,2 m
<u>—</u>	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher
Pont Thermique 4	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI / inconnue
	Longueur du PT	P	Observé / mesuré	2 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	\wp	Observé / mesuré	VMC SF Hygro A après 2012
	Année installation	×	Valeur par défaut	2013 - 2021
Ventilation	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015

	Année installation générateur	ρ	Observé / mesuré	2016 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	P	Observé / mesuré	PAC air/air sans réseau de distribution installée à partir de 2015
	Type de chauffage	Q	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	ρ	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	\wp	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2013 - 2021
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
Chauffage 2	Type émetteur	\wp	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	ρ	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	ρ	Observé / mesuré	40 m²
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	Q	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	\wp	Observé / mesuré	1
	Type générateur	ρ	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	X	Valeur par défaut	2013 - 2021
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	\wp	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	Q	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	ρ	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	ρ	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	P	Observé / mesuré	200 L
	Système	P	Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
Refroidissement	Année installation équipement	×	Valeur par défaut	2013 - 2021
	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)



Rapport de l'état relatif à la présence termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 246574

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201

Date du repérage : 17/07/2024 Durée du repérage : 02 h 00

A – Désignation du ou des bâtiments

Adresse:......49 Rue Albert Camus, 34660 COURNONTERRAL

Références cadastrales : AP 202

Périmètre de repérage : Une maison individuelle à usage d'habitation, élevée d'un étage sur son rez de chaussée avec

terrasse, garage et jardin.

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH : Inclus

B – Désignation du client

Propriétaire :

Nom et prénom : INDIVISION JAFFUEL

Adresse:......49 Rue Albert Camus, 34660 COURNONTERRAL

Donneur d'ordre :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaires de justice

Nom et prénom : SCP LE FLOCH - BAILLON - BICHAT

Adresse:.....15 passage Lonjon,

CS 62180, 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :JAUBERT Alain

Raison sociale de l'entreprise : Expertises Diagnostics Immobiliers du Languedoc

Adresse:.....45 rue Gilles Roberval, 30900 NÎMES

Numéro SIRET :.....51002076100027

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Assurances

Numéro de police et date de validité : 10093185104 valable jusqu'au 31/12/2024 Certification de compétence C0717 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 23/01/2023

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

RDC - SAS d'entrée, 1er étage - Chambre 2,
RDC - Séjour, cuisine, 1er étage - Chambre 3,
RDC - Placard, 1er étage - WC,
RDC - WC, 1er étage - SDB,

Etat relatif à la présence de termites n°246574

RDC - Escalier, 2ème étage - Combles, 1er étage - DGT, RDC - Garage, 1er étage - Chambre 1, RDC - Terrasse, jardin

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation
RDC - SAS d'entrée	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Séjour, cuisine	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture et faïence Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - Bois et Peinture Porte fenêtre 1 - PVC Volets - PVC Porte fenêtre 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Placard	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - WC	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Escalier	Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Marche - Carrelage Contre marche - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - DGT	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Chambre 1	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - PVC Porte - Bois et Peinture Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Chambre 2	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - PVC Porte - Bois et Peinture Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - Chambre 3	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - PVC Porte - Bois et Peinture Volets - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n°246574

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation
1er étage - WC	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage - SDB	Sol - Carrelage Mur 1 - Plâtre et Peinture et faïence Plafond 1 - Plâtre et Peinture Plinthes - Carrelage Fenêtre - PVC Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage - Combles	Sol - Laine minérale Mur 1 - Béton Plafond 2 - Tuiles et poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Garage	Sol - Béton Mur 1 - Béton Plafond 1 - Bois et Peinture Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Terrasse, jardin	Sol - Terre, végétaux, béton Mur 2 - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites

E - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- *Les termites souterrains*, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
 - Les termites arboricole, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.
- F Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
---	-------

Etat relatif à la présence de termites n°246574

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif	
Néant	-		

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : NEANT

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment : NEANT

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : PROPRIETAIRE Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : NEANT

- Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Nota 2: L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I – Constations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant		

- Note: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.
- Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à Nîmes, le 17/07/2024

Par JAUBERT Alain:

255, rue Claylis Educiois 34080 MOSE ELLIER Tél.: 09.72.54 TO Fax 09.72.54.12.4 SIRET 510 020 761 00019 – APE 7120B

Expertises Diagnostics Immobiliers du Languedoc | Tél. : 09 72 54 12 40 - Fax : 09 72 54 12 41 45, rue Gilles Roberval, Le Roberval II, 30900 NIMES N°SIREN : 510020761 | Compagnie d'assurance : AXA Assurances n° 10093185104



Numéro de dossier: 246574

Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)

Date du repérage : 17/07/2024

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Département :..... Hérault

Référence cadastrale : Section cadastrale AP, Parcelle(s) n° 202

Périmètre de repérage : Une maison individuelle à usage d'habitation, élevée d'un étage sur son rez de chaussée avec

terrasse, garage et jardin.

Année de construction :..... milieu des années 2000 Année de l'installation : milieu des années 2000

Distributeur d'électricité :..... Information non communiquée

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... SCP LE FLOCH - BAILLON - BICHAT

Adresse:......15 passage Lonjon,

CS 62180 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Commissaires de justice

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

34660 COURNONTERRAL

C. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :......JAUBERT Alain

Raison sociale et nom de l'entreprise : Expertises Diagnostics Immobiliers du Languedoc

Adresse:......45 rue Gilles Roberval

Numéro de police et date de validité :....... 10093185104 - 31/12/2024



D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

c. – 3y	minese de l'état de l'installation interieure d'électricité
E.1. An	omalies et/ou constatations diverses relevées
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
×	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses .
E.2. Le	s domaines faisant l'objet d'anomalies sont :
	1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
	3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
	4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
	6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
×	7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
×	8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
×	8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
	9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
	10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

Electricité

Ε.	3.	Les	constatations	diverses	concernent	:
----	----	-----	---------------	----------	------------	---

Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		

- (1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations		
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.		
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
B11 c1 L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.			

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. - Constatations diverses

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatation type E2. - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
Néant	-	



(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Fait à Nîmes, le 17/07/2024

Par JAUBERT Alain:

ZAC PARC 2000 255, rue Claylio François 34080 MOSE ELLIER Tél.: 09.72.54 10 Fax 09.72.54.12.41 SIRET 510 020 761 00019 – APE 7120B

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus	
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.	
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
В.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
B.4	Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.	
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	

4/6



В.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
В.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.11	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Faire intervenir au plus vite un électricien certifié afin de corriger les anomalies relevées dans ce diagnostic.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)



L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

6/6

Date de commande : 22/08/2024 Valide jusqu'au : 22/02/2025 N° de commande : 582733

Code postal: 34660 Code insee: 34088

Lat/Long: 43.559376, 3.726216

Vendeur ou Bailleur : INDIVISION JAFFUEL

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s):

34088 000 AP 202



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SOLS ARGILEUX

Moyen

SEISME

Niveau 2

Fiche Seisme

SIS

0

ENSA / PEB

Aucun

CASIAS

4

RECUL DU TRAIT DE COTE

Non concerné

ICPE

1

^{*} A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

https://www.etat-risque.com/s/RQKTQ

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Туре		Exposition	
Inondation	APPROUVÉ Le 22/09/2002	PPRI_Coulazou, Inondation	AP 202 Non
	APPROUVÉ Le 22/09/2002	PPRI_Coulazou, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	AF 202 NOT

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Туре	Plans de Preventions des Risques	Exposition		
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers				

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
49 Rue Albert Camus 34660 Cournonterral AP 202	34660 (34088)	Cournonterral
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévent	ion des risques naturels (PPR	N)
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS	ion doo noquoo natarolo (i i ri	Oui Non X
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	nurs de révision ⁽⁴⁾	Date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		54.0
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRN	Oui B Non B
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui B Non B
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s miniers (PPRM)	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Oui Non X
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	nurs de révision ⁽⁴⁾	Date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	and do roviolon	Bate
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRM	Oui B Non B
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui B Non B
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s technologiques (PPRT)	our burner in the contract of
	s technologiques (FFITI)	Oui Nan V
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES Prescrit ⁽¹⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾		Oui Non X
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :	Effet toxique ou e	effet thermique ou effet de surpression
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	Lifet toxique ou e	Oui Non
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement > L'immeuble est situé en zone de prescription :		Oui Non Non
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés		Oui Non
- si la transaction econcerne un logement, l'information sur le type de risqu	ues auxquels l'immeuble est exposé	ainsi que leur gravité.
probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		Oui b Non b

Situation de l'immeuble au regard du zonage	sismique règlementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classe	ée en :			
Zone 1 Zone 2 Faible	X Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte	
Situation de l'immeuble au regard du zonage	règlementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel ra	don classée en niveau 3		Oui Non X	
Situation de l'immeuble au regard des Obliga	ations Légales de Débroussaillemen	t (OLD)		
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Oblig	gations Légales de Débroussaillement		Oui X Non	
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les so	ls (SIS)		Oui Non X	
Information relative aux sinistres indemnisés	s par l'assurance à la suite d'une cat	astrophe Naturels, Miniers ou Te	chnologiques	
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une inder	nnité à la suite d'une catastrophe Naturels,	Miniers ou Technologiques ?	Oui Non	
Situation de l'immeuble au regard du recul d	u trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au 2022-750 du 29 avril 2022?	recul du trait de côte et listée par décret n°	Oui	Non X N/C	
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adres		Oui	Non N/C X	
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait	de côte est :	> d'ici à 30 ans > compris entr	re 30 et 100 ans N/C X	
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions ap	Oui	Non N/C X		
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? Oui N/C				
Retrait Gonflement des Argiles - Information	relative aux travaux non réalisés			
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décre "En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertravaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à	tise qui lui a été communiqué par l'assureur conforméme qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnis.	ation et qui sont consécutifs à des dommages matéri		
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans	as l'article R125-24 du Code de l'environner	nent.	Oui ⁽⁶⁾ • Non •	
Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	A	cquéreur / Locataire	
Nom	Date	Nom		
INDIVISION JAFFUEL	22/08/2024			
Signature	Lieu Cournonterral	Signature		
	Countriena			
Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de pre la Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobilier paprouvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme. Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellem linformation non obligatoire au titre de l'information acquéreur locat si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travau	rs et rendu immédiatement opposable par arrêté préf ent en cours de modification ou de révision. Il est co aire mais fortement recommandée.		ications de prescription.	
Information sur les risques naturels, miniers ou technologic	ques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait georisques.gouv.fr et geoportail-urbanis		olus consultez les sites Internet :	

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

Etat des risques, pollutions et sols

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des information	ns mises à dispositio	on par arrêté préfecte	oral						
N°	du			Mis à jour le					
2. Adresse		Code postal ou Insee	•		Commun	е			
49 Rue Albert Camus 34660 Cournonterral		34660 (34088)			Cournonte	erral			
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D	UN OU PLUSIEURS	PLANS D'EXPOSITIC	N AU BRU	IT (PEB)					
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB							Oui	No	on X
				Révisé	Approuvé	Date			
Si oui, nom de l'aérodrome :									
>L'immeuble est concerné par des prescriptions de tra	vouv d'inconcrication						Oui o	Ne	on o
	vaux a insonorisation								
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés							Oui o	No.	on o
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLA		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'e	NON zone A ¹		zone C ³	zone D ⁴					
	Aucun X Très forte		modérée						
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)									
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)									
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)									
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des									
impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.									
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA					•				
Document de reference :									
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internation	ernet du Géoportail de l'ins	ititut national de l'information	on géographiq	ue et forestière (I.G.N	N) à l'adresse suiva	nte : <u>https://www</u>	ı.geoporta	il.gouv.tr/	
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de : peut être consulté à la maire de la commune de : où est sis l'immeuble.									
Vendeur ou Bailleur INDIVISION JAFFUEL		Date / Lieu 22/08/2024			,	Acquéreur ou L	_ocataire		

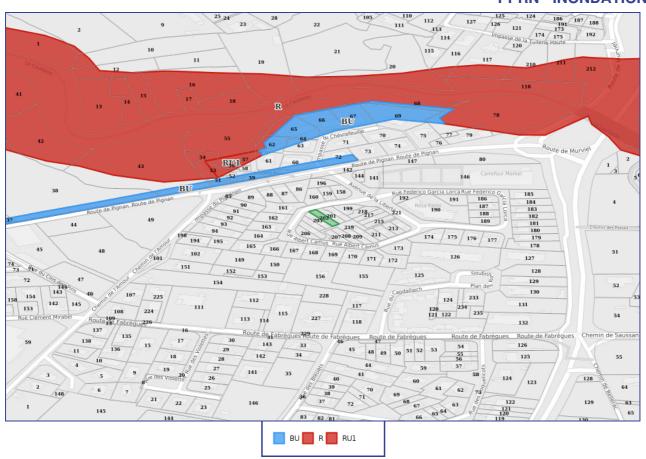
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.ftr/

Modèle état des nuisances sonores aériennes

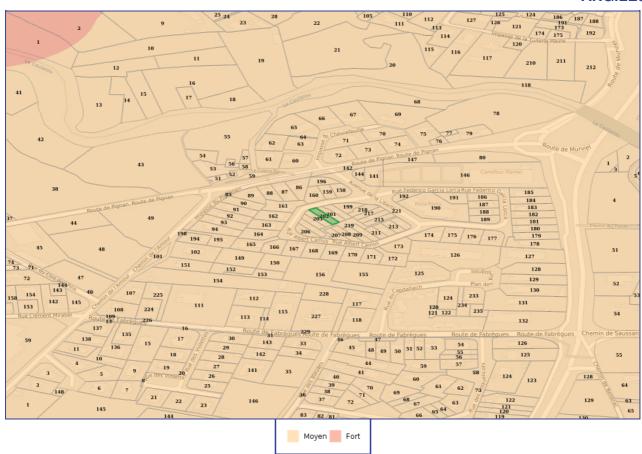
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

PPRN - INONDATION



ARGILES



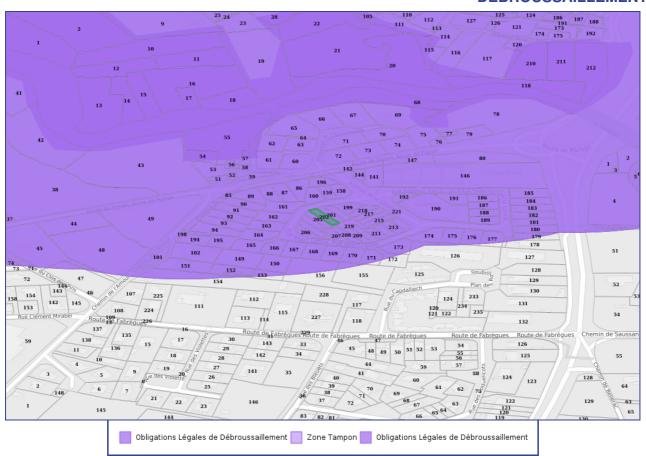
SEISMES



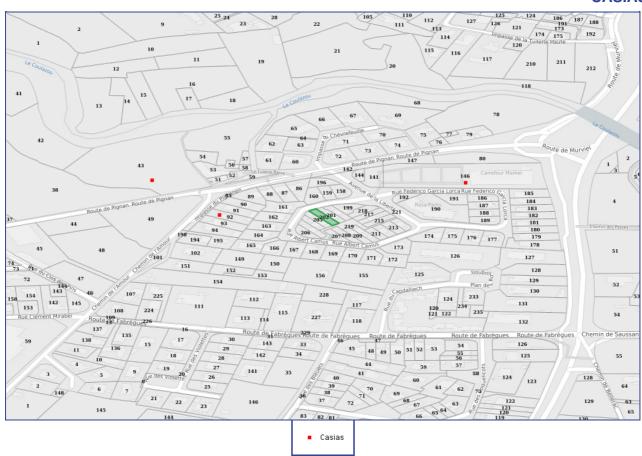
POTENTIEL RADON



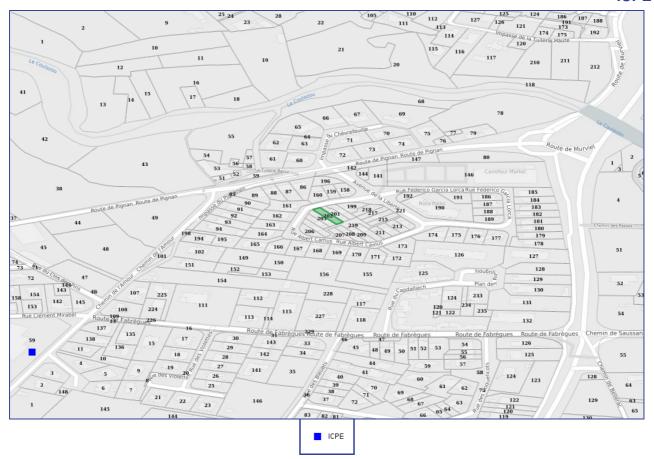
DÉBROUSSAILLEMENT



CASIAS



ICPE



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS SIS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun sit	e SIS à moins de 500 mètres		

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES CASIAS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3930227	(Etat Indéterminé) route de Fabrègues	72 Mètres	<u>Détails</u>
SSP3930751	(Etat En arrêt) Non renseigné	122 Mètres	<u>Détails</u>
SSP3929737	(Etat Indéterminé) Non renseigné	136 Mètres	<u>Détails</u>
SSP3930204	(Etat En arrêt) Grand'Rue	471 Mètres	<u>Détails</u>

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ICPE - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0053400335	LES COTEAUX DU TERRAL	326 Mètres	Détails

Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture :

Commune : Cournonterral

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble 49 Rue Albert Camus 34660 Cournonterral 34660 Cournonterral

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemn	isation	?
IOME2226254A	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Du 31/12/2020 au 29/06/2021	11/10/2022	OUI		NON
INTE2034505A	Sécheresse	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	23/12/2020	OUI		NON
INTE1701176A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 13/10/2016 au 14/10/2016	03/03/2017	OUI	0	NON
INTE1637220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 14/09/2016 au 14/09/2016	27/01/2017	OUI	0	NON
INTE1425669A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/09/2014 au 30/09/2014	07/11/2014	OUI	0	NON
INTE1238675A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/08/2012 au 30/08/2012	09/11/2012	OUI		NON
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 04/11/2011 au 06/11/2011	19/11/2011	OUI	0	NON
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 02/12/2003 au 03/12/2003	20/12/2003	OUI	0	NON
INTE0300648A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/09/2003 au 22/09/2003	30/11/2003	OUI	0	NON
NOR19821118	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	OUI	0	NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur	Etablie le	22/08/2024			
	Nom du vendeur ou du bailleur :	INDIVISION JAFFUEL			
	Nom de l'acquéreur ou du locataire :				

 $Pour \ en \ savoir \ plus, chacun \ peut \ consulter \ en \ pr\'efecture \ ou \ en \ mairie \ ou \ sur \ internet \ (\underline{www.georisques.gouv.fr})$